

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7	Date de la séance : 09 décembre 2024 Date de la convocation : 04 décembre 2024
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande Absent excusé : M. SAVOYE Marc Secrétaire : Mme ROCHER Rollande	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

ONF - ETAT D'ASSIETTE 2025

M. Sylvain Dory donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Auffret de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, **précise** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- **Informe** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

P	TY	Vol	Su	An	An	An	Proposition de mode de	Mode de	Observation
---	----	-----	----	----	----	----	------------------------	---------	-------------

a	rc	pe	de	um	e	rfa	ce	ée	pré	vue	ée	pro	pos	ée	déci	dée	commercialisation par l'ONF					commer	cialisati	on -	décision	de la	commu	ne	s			
																	Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée										Déli	vra	nce
																	Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Con	Autr											
trat	e	ro	gré	gré																												
1	AMEL	196	3	2025	2025												X															
9	IRR	97	1.5	2025	2025												X															
7	AMEL	98	1.8	2025	2025												X															
5_a	AMEL	29	0.5	2025	2025												X															

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits.



ⁱ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase
ⁱⁱ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe
ⁱⁱⁱ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF